RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

ADEME – AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CEE – Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

ÉLECTRIFIONS LA FRANCE !

ASP – Agence de Services et de Paiement

# LEASING SOCIAL 2026 DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES - PROGRAMME 2026-2031

## Attestation de rattachement au foyer fiscal

**INFORMATIONS IMPORTANTES :**

- Utilisez cette attestation uniquement si le bénéficiaire de l'aide au leasing social est rattaché au foyer fiscal de ses parents.
- Pour vérifier votre éligibilité, vous devez fournir les informations fiscales correspondant à l'année de référence applicable :
  Si le premier loyer est versé en année N, les justificatifs fiscaux demandés sont ceux de l'année N-1, portant sur les revenus perçus en année N-2.

*Les cadres 1 et 2 doivent être complétés respectivement par les parents du bénéficiaire de l'aide et le bénéficiaire de l'aide.*

### CADRE 1 : à compléter par le(s) parent(s)

Je / Nous soussigné(s) *[Nom(s) Prénom(s) des parents du bénéficiaire de l'aide]* :

_____

Demeurant *[Adresse complète]* :

Numéro : _____ Rue ou voie : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Atteste(ons) que *[Nom et Prénom de l'enfant, bénéficiaire de l'aide]* : _____

Né(e) le *[Date de naissance]* : _____

à *[Commune ou pays de naissance si à l'étranger]* : _____

Est rattaché(e) à mon / notre foyer fiscal au titre des revenus de l'année *[Année]* [1] : _____

Fait pour valoir ce que de droit,

À : _____ le : _____

*Signature(s) du ou des parents :*

### CADRE 2 : à compléter par l'enfant rattaché au foyer fiscal (bénéficiaire de l'aide)

Je soussigné(e) *[Nom Prénom du bénéficiaire de l'aide]* :

_____

Atteste être rattaché(e) au foyer fiscal de mon / mes parents au titre des revenus de l'année *[Année]* [1] : _____

Fait pour valoir ce que de droit,

À : _____ le : _____

*Signature du bénéficiaire de l'aide :*

*Pour rappel, l'usage d'une fausse qualité, l'abus d'une qualité vraie ou l'emploi de manœuvres frauduleuses auprès d'un organisme public pour l'obtention d'un paiement indu est constitutif du délit d'escroquerie et est passible de sept ans de prison et de 750 000 euros d'amende (articles 313-1 et 313-2 du code pénal). La tentative de fraude est punie des mêmes peines (article 121-4 du code pénal).*

[1] *Par exemple, si le versement du 1er loyer a lieu le 01/10/2026, il convient de se référer à l'avis d'imposition 2025 au titre des revenus de 2024*